

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DJS 384 Subvention (10 000 euros) à la Fédération Française de Badminton à l'occasion de l'organisation des Yonex Internationaux de France 2015 à Paris.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Badminton ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à la Fédération Française de Badminton (D04664/2015_06895), 9-11, avenue Michelet Saint-Ouen (93), pour l'organisation des Yonex Internationaux de France au Stade Pierre de Coubertin (16^{ème}) du 20 au 25 octobre 2015.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, VF88003, Mission 521 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO